



Règlement de pêche – Etang de Revouire

Pêche depuis le bord des truites dans un écrin de verdure



1. Contact

Adresse	Etang de Revouire Rue de l'Etang 34 1971 Grimisuat
Email	info@gianttrout.ch
Site internet	www.giantfish.ch
Société de pêche	GiantTrout Sàrl / GiantTrout Team
Facebook	https://www.facebook.com/etangrevouire
Instagram	https://www.instagram.com/etang_revouire
YouTube	https://www.youtube.com/@zelbibibi/streams



Règlement de pêche – Etang de Revouire

2. Horaires

	Heure d'été	Heure d'hiver
Lundi	de 08h00 à 18h00	de 08h00 à 18h00
Mardi	de 08h00 à 18h00	de 08h00 à 18h00
Mercredi	de 08h00 à 18h00	de 08h00 à 18h00
Jeudi	de 08h00 à 18h00	de 08h00 à 18h00
Vendredi	Etang fermé	Etang fermé
Samedi	de 08h00 à 18h00	de 08h00 à 18h00
Dimanche et jours fériés	de 08h00 à 18h00	de 08h00 à 18h00
Amicale & Concours de pêche	Etang fermé	Etang fermé

Des pêches nocturnes peuvent également être organisées.

3. Période de pêche

Du 3ème dimanche du mois d'avril jusqu'au dernier dimanche du mois de novembre



Règlement de pêche – Etang de Revouire

4. Permis de pêche

Sur le site internet <https://www.gianttrout.ch/>

Les conditions de vente du site internet s'appliquent et sont disponibles à cette adresse :

<https://www.gianttrout.ch/conditions-of-use>

Point de vente des permis :

Au Fil de l'Eau	022 320 34 04 info@au-fildeleau.ch	Rue des Battoirs 2, 1205 Genève
lapeche.ch	021 691 23 23 info@lapeche.ch	Rue du Villars 16, 1024 Ecublens (VD)
GiantTrout Sàrl	info@gianttrout.ch	Route du Châtelard 56, 1018 Lausanne
Gofishing Switzerland	077 460 99 03 info@gofishing.ch	Bahnhofstrasse 8, 3942 Raron (VS)



Règlement de pêche – Etang de Revouire

5. Prix du permis de pêche

Prix en CHF	Adulte	Enfant (< 13 ans)	Quota de truites en kg
Permis journalier (08h00-18h00)	60.- CHF	gratuit ⁽¹⁾	20 kg
Permis pour la matinée (08h00-13h00)	40.- CHF	gratuit ⁽¹⁾	15 kg
Permis pour l'après-midi (13h00-18h00)	40.- CHF	gratuit ⁽¹⁾	15 kg
Taxe cantonale (incluse dans le permis) <i>il faut mentionner lors de la prise du permis si vous êtes titulaire d'un permis de pêche cantonal valaisan</i>	2.- CHF	gratuit ⁽¹⁾	-

(1) Les enfants doivent être accompagnés par un adulte en possession d'un permis de pêche valide pour l'Étang de Revouire.

Un permis pour la matinée ne peut pas être transformé en permis journalier.

Un pêcheur peut obtenir un second permis s'il atteint le quota de truites autorisé. Cependant, il doit le faire immédiatement en ligne sur le site www.giantfish.ch. En cas de contrôle et de dépassement du quota, une pénalité de 50 CHF sera infligée et le surplus de truites sera facturé à 12 CHF par kilogramme.

6. Autorisations de pêche

6.1 La pêche est autorisée avec une seule canne et un seul hameçon **sans ardillon**. Les hameçons triples sont interdits.

Ardillon – Interdit



Sans ardillon



Le/La contrevenant(e) sera poursuivi(e) pénalement

6.2 **Toutes les esches naturelles ou artificielles** sont autorisées ainsi que les cuillères, spoon, poissons nageurs, etc., **mais avec un seul hameçon sans ardillon simple, le triple est interdit.**

Les asticots et les œufs de poisson sont interdits

6.3 **Tout pêcheur en possession d'un permis de pêche valide** peut signaler les infractions d'autres pêcheurs à ce règlement et rapporter d'éventuels problèmes au contrôleur, ou par email avec une photo à l'appui, à l'adresse info@gianttrout.ch



7. Obligations

- 7.1 La pêche est autorisée uniquement depuis le bord, **la pêche en float-tube, en kayak et en petit bateau/barque est interdite.**
- 7.2 Tous les poissons autorisés à la pêche doivent être tués et saignés. La remise à l'eau est interdite ainsi que de garder le poisson vivant dans des filets ou des nasses. **Le poisson doit être pris par la bouche, le harponnage est interdit !**
- 7.3 Les prises de truites sont limitées à 20 kg pour le permis journalier et à 15 kg pour les demi-journées.
- 7.4 Les pêcheurs se respectent et s'aident mutuellement (fair-play)
- 7.5 **Il est interdit de pêcher des rives sud et nord.**



8. Contrôles et sanctions

- 8.1 **Une société de sécurité**, mandatée par le fermier, peut contrôler les permis et surveiller la gouille, en cas d'irrégularité, le contrevenant sera dénoncé au service de la chasse et de la pêche et sera banni de la gouille pour deux ans. Le contrevenant s'expose également **à une pénalité de 1'000 CHF** pour couvrir les frais de surveillance et pour compenser le mal causé, les frais de justice sont à la charge du contrevenant.
- 8.2 **Le présent règlement s'applique à l'exercice de la pêche** à l'Etang de Revouire et le pêcheur les accepte inconditionnellement
- 8.3 **Toute modification du présent règlement reste réservée au fermier**
- 8.4 **En cas de fausse déclaration sur la possession du permis cantonal valaisan, le fermier décline toute responsabilité et le pêcheur s'expose à une pénalité du service de la chasse et de la pêche**



9. Interdictions

9.1 Le sondeur n'est pas autorisé

9.2 Il est interdit de laisser vos déchets (hameçons, lignes, fil, esches, etc.) autour de l'étang

9.3 Il est interdit de vider votre poisson autour de l'étang et de jeter les restes dans les roseaux ou dans la poubelle

9.4 Interdiction d'entrer sur le domaine privé des habitants et de la cabane

9.5 Interdiction d'insulter les autres pêcheurs et de les déranger (fair-play)

9.6 Veuillez parquer votre véhicule uniquement dans les zones autorisées et respecter la signalisation mise en place par la Commune de Grimisuat. En cas de non-respect, le fermier ne saurait être tenu responsable; la responsabilité serait alors entièrement celle du pêcheur/conducteur.

Toutes les autres directives cantonales valaisannes sur la pêche s'appliquent à ce règlement.

Respecter l'environnement dans lequel vous pêchez, cela fait toujours plaisir de retrouver un lieu propre en arrivant et en partant.

Les mises à l'eau sont régulières et seront mises sur les réseaux sociaux.



Règlement de pêche – Etang de Revouire

Les évolutions futures sont en discussion avec le service de la chasse et de la pêche, du service de la protection de la nature et avec la Commune de Grimisuat.

Passez de bons moments au bord de l'eau !

GiantTrout Team

Boulangerie – l'Epi d'or, Rte d'Ayent 19, 1971 Grimisuat

Magasin – Coop, Route d'Ayent 19, 1971 Grimisuat

Restauration – La Trattoria des Crêtes, Route d'Ayent 19, 1971 Grimisuat

Hébergement – Booking.com : [1971 Grimisuat](#)